



**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Du samedi 17 janvier 2015 de 10h00 à 13h00
Université Paris IV-Sorbonne Salle F 368
17, rue de la Sorbonne, Paris, 5^e.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du PV de l'AG du 21 octobre 2014.
3. Rapport moral par la présidente.
4. Rapport financier.
5. Point sur le supérieur et les concours.
6. Perspectives d'actions.
7. Les Journées d'octobre 2015 à Bordeaux.
8. Communication de la CNARELA.
9. Point sur le règlement de la CNARELA.
10. EUROCLASSICA.
11. Questions diverses.

Associations présentes :

AGAP (Aix-Marseille), ALPLA (Nancy-Metz), APCELA (Poitiers), APGLAV (Versailles), APLG (Nantes), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELABretagne, ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAG (Grenoble), ARELAM (Montpellier), ARELAN (Nice), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), ATHÉNA, AUSPEX (Reims), CONNAISSANCE HELLÉNIQUE, GELAHN (Rouen), PALLAS (Paris), THALASSA.

Associations représentées :

ARELAD (Dijon), ARELALIM (Limoges).

23 associations représentées sur 28.

Le *quorum* est atteint.

Sylvie Pédroaréna remercie tout d'abord le président de la Sorbonne, M. le Professeur Barthélémy Jobert, ainsi que M. Paul Demont, Professeur à l'Institut de Grec, notre intermédiaire, grâce auquel nous pouvons nous réunir en ce lieu chaque année.

Sylvie Pédroaréna accueille ensuite trois jeunes enseignantes de Lettres classiques de l'académie de Créteil et de l'académie d'Amiens, ainsi qu'une enseignante de Lettres modernes de l'académie de Clermont qui sont invitées à assister à l'Assemblée générale afin de connaître la CNARELA.

1. Approbation de l'ordre du jour.

Sylvie Pédroaréna informe l'Assemblée générale que le point 7 de l'ordre du jour est modifié. Il sera également question des Journées d'octobre 2016 organisées par l'ARELABretagne.

La présidente de la CNARELA souhaite rectifier le point 3 concernant le rapport moral de la présidente. Elle précise qu'il s'agit du rapport moral du bureau et non de la présidente.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du mardi 21 octobre 2014 à Strasbourg.

Roger Massé, président de l'association ATHÉNA, prend la parole pour exprimer son grand émoi et son étonnement après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 octobre 2014.

Le détail de l'intervention de Roger Massé et des débats qui s'en suivirent sont placés en annexe du compte rendu¹.

Suite aux accusations portées par Roger Massé, le bureau de la CNARELA tient à préciser qu'il n'accepte pas que son honnêteté soit remise en question et rappelle que tous ses membres, élus lors de l'Assemblée générale du 18 janvier 2014, sont pleinement engagés dans les tâches qui leur ont été confiées par les ARELA.

Sylvie Pédroaréna précise que l'intervention de Roger Massé ne met pas en cause le texte du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 octobre 2014.

Emmanuelle Lachaume (ARELA CLER) souhaite une explication sur le point 4 au sujet de la fourchette proposée concernant le nombre d'étudiants inscrits en Licence. Hélène Frangoulis, chargée des relations avec l'université pour la CNARELA, répond que ces chiffres dépendent de l'enquête qu'elle a menée auprès des universités. Elle a reçu 17 réponses (venant de 17 universités).

Sylvie Pédroaréna rappelle que seul le compte rendu diffusé par la CNARELA est officiel.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

¹ Cf. Annexe I.

3. Rapport moral par la présidente.

En préambule, Sylvie Pédroaréna indique que l'association ATHÉNA a demandé à avoir communication du rapport moral avant l'Assemblée générale. Après consultation du bureau, cela n'a pas été accepté car cela ne correspond pas aux statuts de notre Coordination (voir article 8). La consultation des procès-verbaux des Assemblées générales précédentes devrait suffire.

Sylvie Pédroaréna adresse ses remerciements à chaque membre du bureau, en particulier aux deux présidentes d'honneur, Odile Mortier-Waldschmidt et Jeannette Boulay. Nous avons été sensibles à leur présence à Strasbourg, pour fêter les 30 ans de la CNARELA. Leur mémoire et leurs conseils sont toujours précieux.

a) Relations avec le Ministère.

Lors de l'Assemblée générale du samedi 18 janvier 2014, la CNARELA n'avait pas encore obtenu de réponse de la part du MENESR (Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) à la demande d'audience rédigée conjointement avec les associations APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur), SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) et SLL (Sauver Les Lettres). L'Appel lancé sur Internet a été poursuivi et a obtenu 8502 signatures. Cette pétition n'a été clôturée que lorsqu'une audience a été proposée aux associations signataires de l'Appel. Les quatre associations ainsi que deux organisateurs des « Journées Découvrir l'Antiquité » ont été reçus le 10 février 2014 par Madame Agathe Cagé, conseillère technique chargée du second degré au cabinet du Ministre, Madame Isabelle Robin, chef du bureau des lycées d'enseignement général et technologique et Monsieur Nicolas Feld-Grooten, chef du bureau des collèges². Lors de cette entrevue, Madame Cagé avait conseillé aux associations présentes de demander une audience au président du Conseil Supérieur des Programmes (CSP), Monsieur Alain Boissinot.

Après la démission de Monsieur Boissinot, une audience commune avec SEL, SLL et l'APLAES a donc été demandée d'abord à la présidente par intérim, Madame Anny Cazenave, puis à Monsieur Michel Lussault, nouveau président du CSP depuis le 25 septembre 2014. La CNARELA a obtenu une réponse de Monsieur Lussault qui propose de recevoir la Coordination dans le courant du premier trimestre 2015. Sylvie Pédroaréna a contacté Madame Françoise Doineau, chargée de mission-relations avec les partenaires, pour rappeler notre souhait d'être reçus.

Une audience est prévue au MENESR le jeudi 22 janvier 2015 avec Madame Cagé, conseillère pour le secondaire, et Monsieur Jolion, chargé du supérieur. Il est urgent de communiquer tous les dysfonctionnements que nous pourrions signaler.

Même si nous avons l'impression que nos démarches sont dérisoires, nous continuons inlassablement à rappeler à toutes les instances l'importance

² Cf. *Cahiers de la CNARELA* n° 86, p. 4.

fondamentale de nos disciplines. Nous pouvons également nous appuyer sur les déclarations des ministres dans nos démarches auprès des autorités locales. Par exemple, le bureau rappelle que Vincent Peillon (dans son courrier du 02/07/14) avait affirmé que le logiciel Affelnet était géré par les rectorats³. Il faut donc demander aux recteurs de paramétrer correctement ce logiciel pour les Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA).

Nous avons écrit à la Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE (DGESCO) au sujet de l'absence des LCA dans la consultation sur le socle commun des connaissances⁴. Nous n'avons pas obtenu de réponse acceptable puisque Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire, affirme qu'elle ne comprend pas ce qui nous préoccupe.

La seconde lettre que nous avons envoyée est sans réponse à ce jour⁵. C'est donc un point dont nous aurons à parler lors de l'audience au MENESR.

Nous sommes intervenus à propos de la menace de suppression de la préparation du CNED aux agrégations internes et externes de Lettres classiques. Le Directeur général du CNED, Monsieur Serge Bergamelli, nous a confirmé dans son courrier le maintien de la formation pour l'année 2014-2015.

Nous avons aussi proposé un courrier-type de protestation pour contester les compléments de service en Lettres modernes qui apparaissent dans les Ventilations de Service (VS) des enseignants de Lettres classiques. Certaines académies ont répondu favorablement à la demande des collègues comme dans l'académie de Besançon. Nous rappelons aux enseignants qu'il faut envoyer une copie de ce courrier à son ARELA, à la CNARELA et aux Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IPR).

b) Relations avec l'Inspection générale.

À la suite de son invitation aux journées d'octobre 2014, Monsieur Paul Raucy, Inspecteur général de l'Éducation nationale et Doyen du groupe des IG de Lettres, a proposé à la CNARELA une rencontre en compagnie de deux IG (Inspecteur Général), Madame Marie-Laure Lepetit et Monsieur Fabrice Poli, plus particulièrement chargés du dossier des LCA.

L'audience avec l'Inspection générale s'est tenue le mercredi 7 janvier 2015. Sylvie Pédroaréna, François Martin et Hélène Frangoulis étaient présents.

François Martin, vice-président de la CNARELA, fait le compte rendu de l'audience.

³ Cf. *Cahiers de la CNARELA* n° 86, p. 14.

⁴ Cf. Annexe II.

⁵ Cf. Annexe III.

Nous avons rappelé que les problèmes qui avaient déjà été signalés lors de la dernière audience ou lors d'audiences à la DGESCO ou au cabinet n'étaient toujours pas résolus (ouvertures des groupes selon les demandes des familles, Affelnet...).

Les points suivants ont ensuite été abordés :

1) L'épreuve orale facultative du baccalauréat :

Nous avons informé l'IG des problèmes rencontrés dans certaines académies lors du passage des épreuves (bonus qui n'a pas été attribué, texte à traduire entièrement) et nous avons évoqué une généralisation de la charte déjà présentée dans plusieurs académies. L'IG a rappelé que les IPR donnaient des instructions et a souligné que des problèmes avaient lieu lors des commissions au cours desquelles les informations importantes sont transmises. En effet, des professeurs qui interrogent n'assistent pas toujours à ces commissions. Pourtant, les deux temps qui encadrent l'épreuve, en amont pour harmoniser les pratiques et en aval pour les résultats, sont particulièrement importants et évitent les dérives. Il faut passer par les IPR et les présidents de commissions doivent faire remonter les éventuels problèmes afin qu'ils ne se reproduisent plus.

Plusieurs collègues des ARELA interviennent pour dire qu'il n'y a pas de réunion dans toutes les académies. Anne-Marie Chazal (AGAP) nous informe que les collègues convoqués par les IPR font parfois jusqu'à 200 kms pour assister à une heure de réunion. Emmanuelle Lachaume (ARELACLER) précise qu'il n'y a pas de réunion organisée par les IPR et qu'on leur a dit que les lycées devaient organiser ces réunions.

Lors de l'audience, nous avons ensuite évoqué un second point à propos du baccalauréat : la possibilité de fournir la liste des textes aux examinateurs quelques jours avant l'épreuve. L'IG a parlé d'une opposition de terrain à ce sujet. Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) évoque toutefois le cas de collègues qui n'ont pas fini leur programme. C'est donc trop tôt pour envoyer les textes. Pourtant, les IPR et l'IG sont plutôt convaincus qu'une telle pratique serait bonne. Elle permettrait en particulier aux jeunes collègues de mieux travailler l'épreuve et cela pourrait aussi éviter les interrogations qui portent trop souvent sur les mêmes passages. Ce point sera abordé lors des journées avec les IPR. La CNARELA est plutôt favorable à cette pratique.

2) Les Ventilations de Service (VS) et les compléments de service en Lettres modernes :

Nous avons rappelé que Catherine Klein et Paul Raucy avaient déjà été informés des dérives concernant les VS à complément de service. Le problème actuel est que ce système semble se généraliser mais les cas sont différents selon les académies, voire à l'intérieur d'une même académie, ce qui est complètement illogique. Certains états de service antérieurs ont même été réécrits sur I-Prof (dans l'académie de Créteil notamment).

L'IG a répondu que de telles VS n'ont pas la trivalence des professeurs de Lettres classiques qui enseignent le français, le latin et le grec. En même temps, la situation actuelle est très difficile : il n'y a plus de professeurs de Lettres classiques pour assurer les enseignements.

Nous avons été encouragés à voir si le problème ne venait pas des Tableaux de Répartition des Moyens par Discipline (TRMD) lors des répartitions de la Dotation Globale Horaire (DGH).

Nous sommes intervenus pour montrer les problèmes que comportent ces VS qui entraîneraient un partage du service sur plusieurs établissements, avec le risque d'être enfermé dans le seul enseignement des langues anciennes.

L'IG a rappelé qu'un poste fermé l'était après plusieurs années où il n'avait pas été pourvu et que de nombreux TZR en Lettres modernes connaissent des situations sur plusieurs établissements.

Nous avons proposé, comme cela se produit déjà, que les heures qui permettent de ne pas fermer de section dans les secteurs en difficulté soient assurées sur la base du volontariat. Nous avons souligné l'importance de l'enseignement du français à côté des heures de latin et de grec ancien.

Les IG sont bien informés des problèmes de terrain et nous disent que le recrutement ne permet pas pour l'instant d'améliorer la situation. Si le professeur de Lettres classiques est trivalent, nous sommes confrontés au problème de la ressource humaine manquante et les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement de Langues Anciennes.

Le Doyen du groupe des IG de Lettres a rappelé enfin que la gestion des personnels était académique et relevait des rectorats. Il nous a informés que nos craintes seraient cependant relayées.

3) Le socle commun :

Nous avons informé l'IG de l'absence des professeurs de Lettres classiques dans la consultation sur le socle, de la lettre écrite à Florence Robine et de sa réponse qui n'a pas convaincu la CNARELA. Une demande d'audience à la DGESCO a été faite et reste pour l'instant sans réponse. Suite à une audience au cabinet, une demande d'audience au CSP a été faite, mais elle a été retardée à plusieurs reprises. Nous avons donc demandé aux IG s'ils avaient des informations au sujet des réflexions menées.

Le Doyen nous a dit qu'il n'avait aucune information à nous donner et qu'il ne savait rien sur les Langues anciennes dans le socle. Cependant, il nous a affirmé qu'il n'avait jamais été question de les supprimer. En novembre, le CSP a demandé à l'IG de faire remonter des idées sur l'enseignement des Lettres classiques. Un document - semblable à celui envoyé pour le français - a été envoyé. Le Doyen nous assure avoir discuté du latin et du grec lorsqu'il a été reçu par Alain Boissinot. Il a en outre rappelé que l'Inspection Générale n'est pas en charge des programmes, qu'elle s'était contentée de donner son avis, en particulier en parlant des liens avec le français en 6^{ème} et en insistant sur les liens avec les langues vivantes en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. L'IG a affiché sa volonté de maintenir l'enseignement du grec ancien au collège.

Hélène Gallois (AUSPEX) signale que, dans l'académie de Reims, deux groupes de grec ont été créés en l'espace de trois ans. Emmanuelle Lachaume (ARELACLER) précise qu'une nouvelle catégorie est ouverte aux clubs « grec ancien » dans les collèges pour le concours organisé par l'ARELACLER.

4) Le CAPES :

En ce qui concerne notre question sur une éventuelle fusion Lettres classiques/Lettres modernes sur le fléchage des postes, l'IG ne sait pas si une nomenclature différente sera effective avec le nouveau CAPES de Lettres. Les changements seraient sans doute trop lourds.

Nous sommes intervenus sur l'épreuve écrite de Langues anciennes et nous avons fait part des difficultés rencontrées par les candidats à traiter deux versions dans deux langues différentes et une question de didactique en disposant seulement de 6h. L'IG nous a répondu qu'augmenter le temps d'épreuve n'était pas possible et nous a conseillé de prendre contact avec le jury pour lui faire part de nos remarques. Nous avons informé les IG qu'une démarche avait déjà été entreprise lors de la sortie du sujet zéro.

Au sujet de l'ouverture des options accessibles aux candidats de l'option moderne, l'IG a informé la CNARELA que cela avait déjà fait l'objet d'une demande au cabinet. Il faudra, lors de notre audience, insister auprès du cabinet pour que les candidats de l'option classique puissent eux aussi accéder à différentes options. Nous avons rappelé la position de la CNARELA qui souhaite l'ouverture de toutes les options (à l'exception du latin pour Lettres modernes) et un tirage au sort pour la première épreuve orale d'explication de texte (français ou latin ou grec).

Nous avons enfin abordé l'option «latin pour Lettres modernes» et fait part de nos inquiétudes à propos des sujets où l'on a pu voir des séquences à construire pour le niveau Terminale. Cela signifie-t-il qu'on va laisser des Lettres modernes enseigner le latin au lycée ? Le rapport du jury montre que plusieurs candidats n'ont pas du tout le niveau. Monsieur Poli ira sans doute à Tours observer le déroulement de l'épreuve « latin pour Lettres modernes ». Il ne connaît pas de stagiaire Lettres modernes enseignant le latin au lycée.

5) Les pistes pour recruter :

L'IG a insisté sur les changements qui devaient être opérés dans l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité. Souvent, les cours vus en inspection sont trop repliés sur eux-mêmes.

Nous sommes intervenus pour faire remarquer que les programmes actuels, en particulier au collège, mais aussi au niveau du lycée, étaient pourtant clairs sur l'ouverture et les liens avec le monde moderne et les autres disciplines.

Le Doyen nous a encouragés à maintenir l'inventivité pédagogique dont font preuve les professeurs de Lettres classiques. Il nous a incités à militer auprès des chefs d'établissement pour des horaires mieux placés. Les deux IG en charge du dossier sont très attentifs aux Langues Anciennes, avec le concours général, les sujets de

baccalauréat et aussi une réflexion autour de parcours helléniques (grec ancien/grec moderne), tout cela visant à susciter l'intérêt pour ces disciplines.

Sylvie Pédroaréna conclut en soulignant que cette entrevue a été positive.

c) Relations avec les associations amies et les syndicats.

- Les associations amies :

Nous sommes toujours liés avec l'APLAES, SEL et SLL pour demander une entrevue au CSP.

Aux journées d'octobre de Strasbourg, l'APLAES était représentée, SEL et SLL avaient envoyé des messages de sympathie.

Pour montrer notre attachement à ces liens, Hélène Frangoulis et Sylvie Pédroaréna étaient présentes au congrès de l'APLAES qui s'est déroulé à Lyon en mai 2014.

Le GRECLAT est malheureusement en sommeil, mais on entrevoit des perspectives de reprise.

En signe de soutien, le logo de la CNARELA apparaît dans le blog des États généraux de l'Antiquité organisés par l'APLAES et la SOPHAU. Il sera vidéo-projeté durant les séances.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire ; tous les collègues intéressés sont les bienvenus le 28 février à l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne. Il est également possible de déposer des questions sur le blog :

<http://sophau.univ-fcomte.fr/les-etats-generaux-de-l-antiquite/index.php/posez-vos-questions>

Nous gardons de bonnes relations avec les associations qui n'avaient pas signé notre Appel, l'APL (Association des Professeurs de Lettres) et l'APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires).

- Les syndicats :

Le SIAES (syndicat de l'académie d'Aix-Marseille) a soutenu l'Appel. Cécile Boddaert (ARELAG) rappelle que, lors de la dernière Assemblée générale à Strasbourg, les collègues représentant différents syndicats ont tous pris la parole.

En dépit de critiques récentes, nous poursuivons nos relations avec le SNES, comme avec d'autres syndicats, afin de servir la cause des langues anciennes au sein de ces structures qui ne leur sont pas toujours favorables. Nous saluons l'action de Sonia Mollet, membre de l'ARELABOR et du groupe Lettres du SNES, qui œuvre en ce sens. De son côté, Sylvie Pédroaréna a participé à une journée du groupe Lettres du SNES, mais rappelle que la CNARELA prend toujours soin de préserver son indépendance.

- La Conférence des Présidents d'Associations de Professeurs Spécialistes (CPAPS) :

Dans cette période de profonds changements pour le collège en particulier, la Conférence des Présidents d'Associations de Professeurs Spécialistes a été relancée. De nombreux présidents (histoire-géographie, langues, économie-gestion, mathématiques...) ont participé à la réunion qui s'est tenue au lycée Henri-IV en novembre 2014. À la suite de cette réunion, le secrétariat général a été confié à Marie Perret (APPEP, Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public). La Conférence a publié un communiqué et demandé des audiences (DGESCO, CSP, Cabinet du MENESR)⁶.

d) Situation des ARELA.

Sylvie Pédroaréna rappelle que l'ARELA de Versailles (APGLAV) a rejoint la CNARELA en janvier 2014. Dominique Mehu, sa présidente, rend compte des débuts de l'association.

L'ARELACORse, faute d'adhérents, ne règle plus sa cotisation à la CNARELA. Selon les statuts, on considère qu'une association qui ne règle pas sa cotisation durant deux ans ne fait plus partie de la Coordination, mais la CNARELA souhaite maintenir ses liens avec la Corse. Sylvie Pédroaréna conseille à l'ARELACORse de se rapprocher d'autres associations comme l'AGAP (Aix-Marseille) ou l'ARELAN (Nice) qui pourront lui apporter leur aide.

Cependant il faudrait que les associations envisagent des partenariats qui leur permettent de garder leur spécificité.

Les situations risquent d'évoluer avec l'arrivée des nouvelles régions.

On rappelle quelques solutions pour faire connaître les ARELA et fédérer les adhérents :

- Faire intervenir des enseignants-chercheurs dans les stages inscrits au PAF (Plan Académique de Formation) ou dans les stages de bassin. Les ARELA peuvent jouer un rôle dans leur organisation.

- Faut-il rédiger une nouvelle lettre de la CNARELA ? Ou chaque ARELA préfère-t-elle envoyer un courrier à ses adhérents ? Cécile Boddaert (ARELAG) considère qu'un tel courrier aurait plus de poids s'il venait de la CNARELA. Nous envisageons donc de reprendre la formule déjà utilisée d'un courrier diffusé par ATHÉNA et THALASSA.

- Le dynamisme des ARELA doit être relayé. Il faudrait penser à annoncer dans la presse les conférences, les concours ainsi que toutes les manifestations organisées par les ARELA. Le rôle de la CNARELA est de diffuser ces informations à toutes les associations régionales.

⁶ Cf. *Cahiers de la CNARELA* n° 87, p. 21.

- Les Journées d'octobre 2014 ont donné lieu à un article dans la presse locale. Sylvie Pédroaréna transmet à cette occasion les remerciements de tous les membres de l'ARELAS aux participants.

- François Martin a participé à une émission de radio sur France Musique et Dominique Augé, présidente d'honneur de l'ARELAG, est intervenue sur RCF (Radio Chrétienne Francophone). Ces deux émissions ont permis de donner une image positive de nos enseignements.

- Nous avons réagi à l'interview de Paul Veyne accordée au journal *Le Point* : nous remercions Anne-Marie Chazal (présidente de l'AGAP) qui a publié plusieurs commentaires sur le site internet du *Point*. Après quelques difficultés, Sylvie Pédroaréna a pu également publier un commentaire au nom de la CNARELA. Elle n'a en revanche pas obtenu le « droit de réponse » annoncé.

- L'ARELABOR a représenté la CNARELA au 7^{ème} Forum des Enseignants Innovants. Il en a déjà été rendu compte à l'Assemblée générale de Strasbourg.

- Nous restons en contact avec René Kauffmann (administrateur du site www.anticopédie.fr). Le projet d'exposition de machines antiques est retardé, mais pas abandonné.

- L'Association Créativité et Territoires :

Marie-Hélène Menaut présente cette association et le compte rendu de la journée du 9 janvier 2015 à Poitiers. Le site de Créativité et Territoires est abrité par l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire (IAAT), établissement public administratif créé par Monsieur Jean-Pierre Raffarin ; après renseignement, il n'existe pratiquement plus. Jacky Denieul, à la retraite depuis un an, travaille avec l'Espace Mendès France (EMF), géré par une association de loi 1901, qui a pour but de dispenser la culture et la science pour tous. Didier Moreau en est le directeur. Les activités de l'EMS paraissent très nombreuses sur le site pour diffuser la science au grand public, en direction des étudiants, des écoles primaires. Les partenariats avec le MENESR et le Ministère de la Culture et de la Communication ne semblent cependant pas, selon Didier Moreau, être très efficaces.

L'intérêt de cette rencontre m'a paru être la diversité, puisque les interventions ont porté sur les relations entre le Québec et le Poitou-Charentes (mais cela ne nous concerne pas directement) à propos des lieux de mémoire définis par Pierre Nora, sur la gastronomie et sur les langues avec la présentation de Linguafest'37, événement qui se déroule depuis 20 ans à Tours. Ce festival peut nous intéresser, puisqu'il s'agit de présenter les langues et d'en faire l'essai au cours d'ateliers de 40'. L'événement est festif puisque s'y trouve mêlée la découverte de musiques du monde en relation avec les langues. Marie-Hélène Menaut a parlé du latin audio oral. Il semble qu'il y ait à Tours une association de professeurs de langues anciennes qui a participé au festival 2014. C'est un Grec qui gère le festival, Monsieur Stavros Hadjiyanni.

On a donné la parole à Marie-Hélène Menaut pour présenter la CNARELA et les ARELA. Nous sommes dans la perspective de Créativité et Territoires, puisque il s'agit de promouvoir les activités des régions ou des académies. Vous pouvez écouter sur ce lien la Table ronde :

<http://emf.fr/20968/quebec-francophonie-la-creativite-dans-les-territoires/>

En conclusion, l'ensemble est un peu flou, mais cette association permet une occasion d'échanges et de faire connaître les langues anciennes. On ne peut pas dire que la CNARELA a « débattu », sauf avec Monsieur Hadjiyanni. Les ARELA peuvent voir si elles souhaitent participer ponctuellement. Monsieur Yves Touchefeu (APLG) est entré en contact avec Créativité et Territoires pour les Journées de l'Antiquité ainsi que Madame Élisabeth Antébi pour le Festival Européen du Latin et du Grec (FELG). L'année 2015 est l'année de la Francophonie Créative. Je vous renvoie à ce lien du Ministère de la Culture et de la Communication à la rubrique « l'emprunt lexical en chiffres » où les langues anciennes ont leur mot à dire, surtout quand il s'agit de décortiquer les anglicismes dans la langue française :

<http://www.dismoidixmots.culture.fr/semainelanguefrancaise/>

La prochaine rencontre aura lieu à Bordeaux le 10 mars.

- Emmanuelle Lachaume (ARELA CLER) signale qu'elle anime un club sur les sciences antiques (les atomes et les atomistes). Ce club est ouvert à tous les élèves une fois par semaine.

- Depuis les Journées de Strasbourg, la CNARELA a un nouveau site, toujours hébergé par THALASSA : il sera complété progressivement. Il faudrait que les ARELA communiquent, sous format Word, leurs publications depuis 2013 ainsi que les sujets des concours qu'elles organisent, en ne communiquant que des images libres de droits. Sylvie Pédroaréna signale qu'on trouve sur la page d'accueil du site, un lien vers le blog de Catherine Sorin (APLG). Elle la remercie de partager chaque semaine son recensement des émissions concernant l'Antiquité.

- La page Facebook, gérée par Lionel Sanchez, chargé de la communication et de la gestion du site de la CNARELA, continue à diffuser les informations éphémères. Nous pouvons publier sur le site un lien vers la page des ARELA, si celles-ci les communiquent et si leur page comporte la mention ARELA-CNARELA.

- Pour leur communication, les ARELA peuvent utiliser affiches, cartes postales et autocollants fournis par THALASSA. Les conditions d'envoi sont précisées sur le site internet où l'on peut aussi trouver des affiches à télécharger sous l'onglet « ressources-communication ».

- Afin de promouvoir notre Coordination, la CNARELA a organisé un voyage en Catalogne en partenariat avec THALASSA-OCÉANIDES. Les collègues ont ainsi pu découvrir de nouvelles destinations pour des sorties ou de simples visites, en échangeant sur leurs expériences. Des liens au sein de la Coordination se sont noués ou retissés. Les participants qui n'étaient pas enseignants ont ainsi découvert notre

Coordination. Nous pourrions éventuellement faire appel à eux lors de campagnes de défense ou de promotion.

Sylvie Pédroaréna remercie Delphine Viellard, chargée du bulletin de la CNARELA, pour la publication des *Cahiers de la CNARELA* qui rendent compte de toutes nos actions.

Pour conclure, Sylvie Pédroaréna insiste sur l'importance de la Coordination : c'est ensemble que nous agissons. Après une année marquée par de nombreux changements, nous avons repris contact avec les institutions. C'est encourageant, mais la préparation de rentrée est lourde de menaces. La vigilance s'impose. Loin de toute déploration et convaincus du bien-fondé de nos positions, nous devons savoir mener de front défense et promotion.

Le rapport moral de la présidente est approuvé à l'unanimité des délégués des associations présentes et représentées.

4. Rapport financier⁷.

Florence Turpin, trésorière de la CNARELA, présente le rapport financier. Les comptes de la CNARELA présentent un déficit assez important pour l'exercice 2014. Ce sont évidemment les nombreux déplacements obligés des membres du bureau qui en sont la cause, les autres dépenses, comme les recettes, restant stables. Faut-il rappeler qu'il s'agit bien de déplacements puisque l'hébergement est à leur charge ? Il paraît difficile de ne pas se rendre aux rendez-vous que notre Coordination sollicite et il est important que l'enseignement supérieur comme le secondaire soit représenté. Il est vrai que la cotisation des associations régionales (100 euros) n'a pas augmenté depuis des années... Mais elle semble déjà trop élevée à plusieurs de nos composantes. Peut-être faudrait-il, comme nous l'avons fait pour d'autres raisons une année précédente, demander aux associations qui comptent beaucoup d'adhérents d'ajouter à leur cotisation une éventuelle contribution supplémentaire ? Certaines le font déjà et nous remercions tout particulièrement nos amis d'ATHÉNA et de THALASSA de leur générosité fidèle. Sylvie Pédroaréna remercie aussi vivement les associations ATHÉNA et THALASSA pour leur générosité envers notre Coordination.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des délégués des associations présentes et représentées.

5. Point sur le supérieur et les concours.

Hélène Frangoulis, chargée des relations avec l'université pour la CNARELA, fait le point sur les épreuves du nouveau CAPES de Lettres, option Lettres classiques.

⁷ Cf. Annexe IV.

L'épreuve écrite de latin-grec comporte une version latine d'une vingtaine de lignes ou de vers, une version grecque de même longueur et une question portant sur les deux textes et demandant aux candidats de mobiliser leurs connaissances dans une perspective d'enseignement. Dans les AG précédentes de la CNARELA, deux interrogations avaient été soulevées : l'épreuve est-elle réalisable dans le temps imparti (6 heures) ? Qu'attend-on exactement des candidats pour la question de didactique ? Le rapport du jury 2014 apporte (p. 107) quelques éléments de réponse : il ne s'agit pas « de présenter une séquence ou la description d'une séquence de langue » ; la démarche relève « du commentaire, littéraire et stylistique, à partir du point de langue sur lequel porte la question ». Il n'en reste pas moins que le temps imparti à l'épreuve est insuffisant. De plus, les conditions de préparation à la question de didactique sont inégales suivant les universités.

Pour la deuxième épreuve d'oral, une seule option est ouverte en Lettres classiques (Langues et cultures de l'Antiquité) alors qu'en Lettres modernes, un choix est proposé entre Latin pour Lettres modernes, Littérature et langue françaises, Français langue étrangère et français langue seconde, Théâtre ou cinéma. L'épreuve consiste à construire une séquence d'enseignement pour un niveau donné à partir d'un dossier (texte ou corpus de textes, éventuellement accompagnés de la traduction, et documents complémentaires). Le rapport du jury 2014 insiste sur l'importance de la connaissance de la langue (latin ou grec : aucun sujet « mixte » n'a été proposé) et sur l'étude de la relation entre monde antique et monde moderne (p. 150-170). Il est aussi question dans ce rapport (p. 6) des « nouvelles options de la seconde épreuve orale, à ce jour réservées aux candidats de Lettres modernes ». Cela signifie-t-il que ces options pourraient à l'avenir être ouvertes aux candidats de Lettres classiques ? D'après les informations obtenues lors de la dernière audience de la CNARELA à l'Inspection Générale (le 7 janvier 2015), le MENESR y est opposé.

Hélène Frangoulis expose ensuite les résultats d'une enquête menée auprès des universitaires impliqués dans les ARELA.

Les 8 réponses obtenues insistent sur la redondance entre l'écrit et l'oral et sur le temps insuffisant de l'épreuve, d'autant plus que la réponse à la question de didactique est liée à la bonne compréhension des versions.

Les solutions proposées sont les suivantes pour l'écrit :

- deux versions (en 6 heures) (en réservant donc la didactique à l'oral)
- garder l'épreuve actuelle, mais avec une heure de plus (solution peu réaliste selon l'IG)
- une seule version (latin ou grec). Mais est-ce souhaitable pour un CAPES de Lettres classiques ?

Des propositions ont aussi été faites pour l'oral :

- pour l'oral, une explication latine ou grecque selon tirage au sort
- améliorations sur épreuves existantes, en particulier pour mieux adapter aux LCA la partie « Agir en fonctionnaire... »
- une harmonisation entre commissions

Par ailleurs, il a été demandé un rééquilibrage des coefficients entre écrit et oral.

Hélène Frangoulis rappelle les positions adoptées par la CNARELA dans l'AG du 8 juin 2013 :

- pour la première épreuve orale, il faut un tirage au sort entre explication d'un texte français et explication d'un texte latin ou grec
- pour la deuxième épreuve d'oral, toutes les options doivent être ouvertes aux Lettres classiques, sauf l'épreuve de latin pour Lettres modernes.

La discussion s'engage sur l'écrit, avec plusieurs propositions :

- réduire la taille des deux versions, en gardant la question
- garder les deux versions, avec le même nombre de lignes, en supprimant la question. Le risque est de passer pour rétrograde.
- inclure la version dans un contexte (Florence Turpin)

Anne-Marie Chazal (AGAP) constate que le temps imparti est trop court et qu'en général la question de didactique est bâclée.

Hélène Frangoulis rappelle que, dans certaines disciplines (SVT, langues vivantes), la deuxième question d'écrit ne comporte pas de didactique.

Une jeune enseignante de Versailles prend la parole pour évoquer son expérience des anciennes épreuves du CAPES, il y a 5 ans (choix entre « majeure » et « mineure » ; une épreuve de 6 heures, comportant une version avec contexte et question dans la « majeure » et une version sans contexte ni question dans la « mineure »).

Hélène Frangoulis évoque ensuite l'option latin, qui figure en Lettres modernes parmi les possibilités d'option pour la deuxième épreuve orale. Le rapport du jury (p. 134) déplore le faible niveau des candidats. Or, parmi les sujets qui leur ont été proposés, figurent des séquences de latin en Terminale ! Cela signifie-t-il que ces candidats, s'ils sont lauréats du concours, enseigneront le latin en lycée ?

Sylvie Pédroaréna intervient pour indiquer qu'il faut suivre les étudiants et connaître leurs notes.

À l'issue de la discussion, l'AG vote à l'unanimité les propositions suivantes :

- **pour l'écrit, une épreuve de 6 heures comportant une version latine et une version grecque.**
- **pour la première épreuve d'oral, tirage au sort entre explication d'un texte français, explication d'un texte latin et explication d'un texte grec.**
- **pour la seconde épreuve d'oral, ouverture aux Lettres classiques de toutes les options ouvertes aux Lettres modernes (sauf le latin pour Lettres modernes).**

Le bureau est mandaté pour rédiger une motion en ce sens⁸.

⁸ Cf. Annexe V.

6. Perspectives d'actions.

- Préparation de la rentrée 2015 :

La CNARELA est toujours confrontée à la même difficulté : la plupart des collègues ne souhaitent pas que leur nom ou le nom de leur établissement soient cités. Pourtant, il est capital de diffuser des informations les plus larges du type : « Une section a été supprimée dans tel établissement ».

On peut faire apparaître une synthèse académique vague ou évoquer les problèmes par bassin académique pour ne pas gêner les collègues.

- La DGH (Dotation Globale Horaire) :

Les départs à la retraite non remplacés restent toujours un problème.

D'après l'IGN, seuls les postes non pourvus depuis plusieurs années ou susceptibles de ne pas l'être à la rentrée, sont supprimés.

- Les effectifs de la DGESCO 2014 : 522 675 élèves

Plus de 34 000 hellénistes cette année : ce n'était pas arrivé depuis 2010.

488 382 latinistes (cette légère baisse est sans doute due aux problèmes rencontrés dans les académies pour ouvrir les groupes ou simplement avoir un professeur).

- Les VS (Ventilation de Service) :

Pour contester les compléments de service en Lettres modernes sur les VS, il faut signer puis envoyer un courrier de protestation. Des collègues n'ont pas signé leur VS à Grenoble.

Il faut laisser la liberté aux collègues de signer ou pas la VS.

Karine Juillien (ARDELAC) prend la parole pour faire part de son expérience dans l'académie de Créteil. En consultant le site I-Profes, elle s'est rendue compte que sa carrière avait été modifiée. Sa VS est affichée en complément de Lettres modernes, mais sa VS imprimée est différente. Ce procédé est illégal.

Suite à l'envoi au rectorat de Créteil du courrier-type de protestation proposé par la CNARELA, elle n'a obtenu aucune réponse.

Au verso de la VS, il est mentionné la possibilité d'un recours gracieux dans les deux mois puis de recourir au tribunal administratif.

Karine Juillien a contacté le SERJU (Service Juridique) de Créteil pour obtenir une réponse légale.

Cécile Boddaert (ARELAG) précise qu'il faut alerter tous les syndicats de son académie. Son syndicat préconise de ne pas signer la VS, mais de barrer le complément de service et de demander une rectification de cette « maladresse administrative ».

Sylvie Pédraoaréna propose donc les deux solutions : signer en joignant un courrier contestant la présentation de la VS ou refuser de signer en faisant le même courrier.

On peut aussi consulter un conseiller juridique pour un recours éventuel devant le tribunal administratif.

La CNARELA incite les enseignants à vérifier leur service dans le TRMD lors de la parution de la DHG et à adresser aussitôt un courrier au Rectorat au moment de la répartition des services lors du CA.

- Autres actions :

☞ Multiplier les actions avec le supérieur : propositions sur le CAPES ; réseau qu'Hélène Frangoulis a mis en place avec les universitaires impliqués dans les ARELA.

☞ Engager la rédaction d'une charte pour l'épreuve orale du baccalauréat dans chaque académie.

☞ Continuer à faire la promotion pour les Journées de l'Antiquité ; les festivals ; les manifestations ; les colloques ou concours organisés par les associations amies.

7. Les Journées d'octobre 2015 à Bordeaux.

- Marie-Hélène Menaut n'a pas d'informations supplémentaires à donner sur les Journées d'octobre 2015. Une réunion de l'ARELABOR est prévue le 31 janvier 2015.

- Pour les Journées d'octobre 2016, Martine Kerhoas tient à préciser que les membres de l'ARELABretagne viennent d'élire leur nouvelle présidente Madame Marie-Cécile Navet-Grémillet. Une Assemblée générale exceptionnelle s'est tenue pour la préparation de ces Journées. Elles devraient se dérouler à Quimper. Le thème choisi est l'Armorique romaine.

Un problème se pose pour le choix des dates car les vacances de la Toussaint débiteront le mercredi soir 19 octobre et se termineront le jeudi 3 novembre. D'autre part, les dates des vacances universitaires ne sont pas encore connues.

Martine Kerhoas rappelle qu'il faut compter 5 heures de train au départ de Paris.

Deux propositions sont à l'étude :

- Jeudi, vendredi, samedi matin avec l'AG le vendredi après midi.

- Vendredi, samedi, dimanche matin.

Nous aurons plus d'informations lors de la prochaine AG de la CNARELA qui se tiendra le 30 mai 2015.

8. Communication de la CNARELA.

- Sylvie Pédroaréna explique que la liste de diffusion est envoyée aux ARELA en CCI pour éviter les propositions commerciales ou les publicités sur des manifestations. Il faut que les présidents des ARELA constituent leur propre liste.

Chaque ARELA a la possibilité de créer une adresse sur le modèle arela.cnarela@. Le mot de passe de l'adresse électronique peut être partagé avec un autre membre du bureau de l'ARELA.

- Le bureau rappelle qu'il faut veiller à diffuser régulièrement toutes les informations de la CNARELA sans nécessairement les reprendre intégralement.

9. Point sur le règlement intérieur de la CNARELA.

Ce point est reporté à la prochaine Assemblée générale du 30 mai 2015.

Le règlement intérieur doit être remis à jour car certains points sont devenus obsolètes.

On tient à rappeler que le nom de l'ARELA doit être suivi de la mention CNARELA.

10. EUROCLASSICA.

Marie-Hélène Menaut, chargée du dossier EUROCLASSICA, précise que le compte rendu du *Vestibulum* sera bientôt rédigé.

Les diplômes seront envoyés par mail aux ARELA qui devront les diffuser auprès de leurs adhérents. Les professeurs sont invités à les faire imprimer sur un papier épais et à organiser une remise officielle dans leur établissement. Des photos pourront être envoyées à EUROCLASSICA qui les placera sur son site.

L'organisation du second degré après le *Vestibulum*, la *Janua*, devrait être valide en 2015.

La prochaine assemblée d'EUROCLASSICA aura lieu à Malte du 28 au 30 août 2015. Le programme a été diffusé.

La CNARELA a été sollicitée pour participer à *EUROPEAN SYMBOLS*. Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) et Anne-Marie Chazal (AGAP) se sont impliquées dans le projet, mais les relations avec le responsable sont loin d'être simples.

La CNARELA avait participé par un article de Germain Teilletche (ARELABOR) et de Marie-Hélène Menaut au fascicule *EUROPATRIA*. Marie-Hélène Menaut avait insisté à Madrid pour que le même projet ait lieu pour le grec. Il a vu le jour et s'appelle *EUROPATRIDA*⁹. Les consignes précises vont vous être transmises.

11. Questions diverses.

Aucune question n'a été déposée avant la tenue de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13H30.

Rappel du calendrier 2015

Du 16 au 22 mars 2015 : Semaine des langues anciennes.

Samedi 30 mai 2015 : AG de la CNARELA à Paris.

Du 19 au 21 octobre 2015 : Journées d'octobre à Bordeaux

Le mardi 20 octobre au matin : AG de la CNARELA.

⁹ Cf. Annexe VI.

Annexe I

INTERVENTION DE ROGER MASSÉ.

Roger Massé, président de l'association ATHÉNA, prend la parole pour exprimer son grand émoi ainsi que celui de l'ensemble du bureau de son association à la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 octobre 2014.

Il rappelle quels principes gouvernent son association, son attachement depuis de nombreuses années à la défense des Lettres classiques et rapporte que le bureau de l'association qu'il préside s'est demandé s'il n'y avait pas «une entreprise de démolition d'ATHÉNA de la part du bureau de la CNARELA ou une volonté de publicité pour THALASSA à travers les voyages conçus spécialement pour la CNARELA».

À la demande du bureau de la CNARELA, ATHÉNA a proposé un séminaire linguistique en Grèce pour août 2013 au prix de revient mais ce projet n'a pas pu aboutir faute de participants. Cela lui semble un peu curieux car le séminaire linguistique marche bien à un prix plus élevé.

Il évoque le concours ATHÉNA qui existe depuis 25 ans pour lequel l'association investit 20 000 €.

Il accuse THALASSA, qui selon lui n'est pas une association, d'avoir investi la CNARELA, et dénonce le fait qu'un membre du bureau, Lionel Sanchez, soit chargé de la communication. Il affirme que la CNARELA n'a pas vocation à organiser des voyages et demande qu'elle se recentre sur ses missions de recherche et de terrain.

Il accuse Sylvie Pédroaréna de «rouler» pour THALASSA et attaque personnellement Lionel Sanchez en affirmant que n'étant pas professeur de Lettres classiques, celui-ci n'a pas sa place au bureau de la CNARELA.

Il évoque enfin la mémoire de Bernard Valette, ancien président de THALASSA et ancien membre du bureau de la CNARELA, qui, d'après lui, n'aurait jamais toléré une telle attitude à l'égard d'ATHÉNA.

Sylvie Pédroaréna répond en reprenant la chronologie de l'organisation des voyages conçus spécialement pour la CNARELA.

L'objectif n'est pas «d'organiser des voyages», mais de promouvoir la Coordination et de permettre aux collègues de se rencontrer pour échanger leurs expériences et se former, loin de toute déploration. Elle rappelle en outre qu'il s'agit à l'origine d'une demande des collègues. Cette idée, souvent évoquée avec Bernard Valette, a été réalisée, après sa disparition, afin de lui rendre hommage.

La Coordination comportant deux associations culturelles de voyages, le bureau a décidé de les traiter sur un pied d'égalité et non de les mettre en concurrence, en instaurant une alternance, bien que leurs contributions respectives à la Coordination ne soient pas équivalentes.

Sylvie Pédroaréna rappelle que chaque fois qu'une association a agi pour la Coordination (matériel de promotion, diffusion de lettres ou de l'Appel), elle en a été remerciée publiquement, comme le veut la politesse élémentaire.

Après le voyage en Turquie organisé par THALASSA en 2012, le séjour linguistique en Grèce qui avait été demandé à ATHÉNA pour 2013 a été proposé aux collègues malgré les réticences du bureau concernant son prix et l'intérêt des visites.

Ce séjour n'a pu être réalisé, faute d'inscriptions.

Le bureau de la CNARELA a alors demandé l'année suivante à THALASSA de réaliser un voyage en Catalogne pour un prix maximum de 500 € afin que les jeunes collègues puissent y participer. C'est ce qui a été réalisé en août 2014, à la satisfaction de tous. Sylvie Pédroaréna rappelle qu'en janvier 2014, alors que le nombre minimum de participants n'était pas atteint, Claire Valette, chargée de mission pour l'association Thalassa, a décidé de maintenir le projet au même tarif. Par la suite, l'effectif prévu a été atteint.

En ce qui concerne le projet 2015 (organisé, comme le prévoyait l'alternance, par ATHÉNA) Sylvie Pédroaréna a rencontré en mai 2014 le directeur commercial d'ATHÉNA à la demande de celui-ci. Au cours de cette entrevue à Lons le Saunier, Sylvie Pédroaréna a exposé au directeur commercial d'ATHÉNA les objectifs et le fonctionnement de la CNARELA. Au terme de cet entretien, il était entendu qu'ATHÉNA proposerait un projet original, respectant la contrainte d'un budget de 500 € pour la réunion du bureau de septembre. Avec un peu de retard, le directeur commercial, indiquant que le budget imposé par la CNARELA ne permettait pas de faire une proposition, a invité le bureau à se reporter à la brochure générale. Comme aucun voyage ne correspondait au budget que le bureau tenait à respecter, il a été décidé de renoncer. Sylvie Pédroaréna donne lecture des mails échangés à ce sujet. Ces documents peuvent être communiqués à quiconque les demandera.

Puisqu'elle est mise en cause personnellement, Sylvie Pédroaréna précise que, comme prévu, elle quittera la présidence à l'issue de l'AG de mai 2015. Elle envisage de se représenter au bureau en janvier 2016. Il sera alors possible de voter contre sa candidature.

Roger Massé répond que la CNARELA devrait plutôt s'occuper d'être plus efficace dans les rectorats.

Lionel Sanchez, chargé de communication et du site de la CNARELA, prend la parole et rappelle que THALASSA est bien une association loi 1901.

Il tient à préciser qu'il n'est pas salarié de THALASSA, mais un collaborateur. En 2010, il a été mandaté par THALASSA pour déposer sa candidature afin de devenir membre du bureau de la CNARELA.

Il est docteur en histoire ancienne, enseignant à l'université de Perpignan, et pense que les questions qu'il rencontre dans sa spécialité rejoignent celles des langues anciennes.

Lionel Sanchez signale qu'il n'y a pas de publicité pour THALASSA sur la page Facebook de la CNARELA. En janvier 2016, il sera à nouveau candidat à l'élection du bureau de la CNARELA.

François Martin, vice-président de la CNARELA et chargé des relations extérieures, souhaite exprimer à quel point il est choqué par l'intervention de Roger Massé qui, par ses accusations, met gravement en cause l'honnêteté du bureau. De tels propos diffamatoires n'auraient jamais été tolérés par Bernard Valette.

Il rappelle que la situation inquiétante des langues anciennes ne permet pas de perdre du temps avec des querelles de cette sorte et que des affaires beaucoup plus urgentes à traiter occupent le bureau qui travaille bénévolement.

Il insiste sur le fait qu'ATHÉNA est un membre important de la CNARELA depuis de nombreuses années et qu'elle a sa place à la CNARELA, mais il précise également qu'à titre personnel, lorsqu'il effectue des voyages avec des classes, il ne demande ni les services d'ATHÉNA ni les services de THALASSA.

Il n'accepte donc pas les accusations de Roger Massé.

Il précise ensuite que lors de réunions de bureau, jamais Lionel Sanchez n'a pris la parole en faveur de THALASSA. Il rappelle également qu'une alternance a eu lieu entre les projets de THALASSA (la Turquie en 2012 et la Catalogne en 2014) et ceux d'ATHÉNA (la Grèce en 2013 puis aucune proposition qui respecte le cahier des charges pour 2015). Il se demande comment il pourrait y avoir «une entreprise de démolition» de la part du bureau.

Florence Turpin, trésorière de la CNARELA, demande à Roger Massé si les échanges entre son association et la CNARELA concernant le projet de voyage 2015 ont été transmis aux membres du bureau d'ATHÉNA. Roger Massé répond qu'il fallait s'adresser à lui-même pour organiser le voyage.

Elle lui rappelle qu'il était au courant de la rencontre prévue entre son directeur commercial et Sylvie Pédroaréna et qu'il ne s'en est jamais soucié.

Roger Massé et la trésorière d'ATHÉNA quittent l'Assemblée générale à 10H50.

Le débat s'engage avec les différents participants de l'Assemblée générale.

Karine Juillien (ARDELAC) se désole de l'image qu'une telle attitude donne à de jeunes collègues qui assistent pour la première fois à l'Assemblée générale de la CNARELA et déplore le manque de solidarité face aux différentes attaques menées contre les langues anciennes. Les associations qui œuvrent pour la promotion du grec et du latin ne devraient pas scier les branches qui les soutiennent. Elle s'interroge enfin sur le fait de prêter des paroles à quelqu'un qui n'est plus parmi nous aujourd'hui.

Claire Jeandidier (ALPLA) souligne à quel point le voyage en Catalogne, qui lui a permis de faire plus ample connaissance avec des collègues de toute la France, a été une expérience positive.

Sylvie Pédroaréna réitère la volonté de la CNARELA de mettre en place plusieurs actions pour resserrer les liens entre les collègues au lieu de pleurer sur notre sort.

Florence Turpin tient à rappeler que les ARELA comptent des sympathisants et des adhérents qui ne sont pas enseignants de langues anciennes.

Claire Bosc (ARELAN) estime qu'il faut respecter le système de l'alternance entre les deux associations et que celles-ci doivent se soumettre aux règles de la CNARELA.

Martine Kerhoas (ARELABretagne) juge que le prix du voyage est primordial. Le budget est certes serré, mais il faut le respecter.

Sylvie Pédroaréna note que les remarques de Roger Massé n'ont en aucun cas porté sur un point qui aurait été litigieux dans le procès-verbal.

Annexe II



www.cnarela.fr

Adresse postale : 11, rue champ Saint Pierre, 39170 Saint-Lupicin

Tél : 03 84 42 84 36

courriel : sylvie.pedroarena@orange.fr

Sylvie Pédroaréna
présidente de la CNARELA

Le 29 septembre 2014

Madame Florence Robine
Madame la Directrice générale
de l'enseignement scolaire.
PARIS

Madame la Directrice générale de l'enseignement scolaire,

Depuis une semaine, les collègues des établissements secondaires reçoivent un courriel de consultation sur le nouveau projet de socle commun.

Je tiens à vous faire part de la stupéfaction des enseignants de Lettres classiques exerçant en collège. Au début du questionnaire, en effet, lorsqu'il est demandé de renseigner la discipline d'enseignement, ils ne peuvent cocher que « Français » ou « autre ».

Les Langues et Cultures de l'Antiquité ne font-elles plus partie des disciplines enseignées au collège ? A-t-on déjà programmé leur suppression, au mépris des vœux de toutes les familles qui souhaitent voir leurs enfants bénéficier de ces enseignements dont l'importance dans la formation de l'individu et du citoyen a été récemment réaffirmée avec force par les Ministres de l'Éducation nationale, Messieurs Vincent Peillon et Benoît Hamon, dans des courriers qu'ils ont adressés à notre coordination ?

Nos collègues, qui s'investissent continuellement pour offrir à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, un enseignement incitant à établir des liens avec de nombreuses disciplines étudiées durant leur scolarité, se sont vivement émus de cette négation de leur existence.

Nous voulons croire qu'il ne s'agit que d'un oubli malencontreux et qu'il sera rectifié le plus rapidement possible.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations très respectueuses.

Sylvie Pédroaréna
Pour la CNARELA

Annexe III



www.cnarela.fr

Adresse postale : 11, rue champ Saint Pierre, 39170 Saint-Lupicin

Tél : 03 84 42 84 36

courriel : sylvie.pedroarena@orange.fr

Sylvie Pédroaréna
présidente de la CNARELA

Le 12 novembre 2014

Madame Florence Robine
Madame la Directrice générale
de l'enseignement scolaire,
PARIS

Madame la Directrice générale de l'enseignement scolaire,

Votre courrier du 17 octobre nous est bien parvenu et je vous en remercie.

Cette lettre a été diffusée aux associations régionales qui constituent notre coordination et elle se trouve publiée sur notre site.

Votre réponse n'a pourtant pas permis de dissiper toutes nos inquiétudes.

Vous précisez en effet qu'il n'y a pas eu d'oubli et que « Dans la rubrique « Français » sont [...] rassemblés les professeurs de lettres modernes et les professeurs de lettres classiques, conformément à la logique disciplinaire du concours du CAPES de lettres » N'aurait-il pas été plus fidèle à la réalité d'intituler cette rubrique « Lettres », ce qui aurait permis à chacune des options, moderne ou classique, de préciser sa spécificité ? Ce manque de lisibilité est tout à fait regrettable et nos collègues ont largement réagi.

Nous vous rappelons que les langues et cultures de l'Antiquité fournissent un apport considérable à l'étude du français dont le nouveau socle rappelle qu'elle doit être prise en charge par tous. Dans cette perspective, elles accordent une large place à l'apprentissage de la langue et ne sauraient se résumer à un complément pour le français

Par ailleurs, nous nous réjouissons de toutes les initiatives que vous nous rappelez : la CNARELA, dès sa création, s'est distinguée par son souci de réflexion didactique et pédagogique dans le cadre de la promotion des langues anciennes et elle a déjà participé à la mise en ligne de ressources sur le site éducol. C'est pourquoi elle souhaite vivement être associée aux débats actuels.

Aussi sollicitons-nous une audience pour vous entretenir de ces questions.

Espérant une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations très respectueuses.

Sylvie Pédroaréna

Pour la CNARELA

Annexe IV

COMPTE DE RÉSULTAT : ANNÉE CIVILE 2014

	Produits	Charges
Cotisations.....	3520,00	
Secrétariat.....		
..77,59		
Cahiers	de	la
CNARELA.....		180,42
Déplacements et hébergements.....		3817,77
Assurance		
MAIF.....		104,97
Divers (dont cotisation Euroclas.).....		367,25
Intérêts livret.....	54,00.	
TOTAL.....	3574,00.....	4548,00
	SOLDE	- 974,00
Déficit de l'année 2013.....		974,00
Excédent cumulé des années antérieures.....		6640,35
Solde excédentaire des exercices cumulés.....		5666,35
(au 17 janvier 2015)		

La trésorière, Florence Turpin

Annexe V



Coordination Nationale
des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes

www.cnarela.fr

Adresse postale : 11, rue champ Saint Pierre, 39170 Saint-Lupicin

Tél : 03 84 42 84 36

courriel : sylvie.pedroarena@orange.fr

MOTION

La CNARELA, réunie en Assemblée générale à Paris, le 17 janvier 2015, demande que les épreuves écrites et orales du CAPES externe de Lettres, option Lettres classiques, soient modifiées.

À l'écrit, elle demande que **l'épreuve de latin et de grec** comporte seulement une version de latin et une version de grec ancien, de même longueur, dans la durée actuelle de l'épreuve, soit 6h. Les conditions actuelles de l'épreuve (deux versions suivies d'une question de didactique) ne permettent pas de traiter l'ensemble de façon satisfaisante.

À l'oral, elle demande que **l'épreuve de mise en situation professionnelle (explication de texte et question de grammaire)** porte, par tirage au sort, soit sur le français, soit sur le latin, soit sur le grec. Ce sont, en effet, ces trois disciplines que les candidats seront amenés à enseigner lorsqu'ils seront en poste.

Pour **la seconde épreuve d'oral (analyse d'une situation professionnelle)**, la CNARELA demande qu'à l'exception de l'option « Latin pour Lettres modernes », les différentes options accessibles aux candidats de l'option Lettres modernes (« littérature et langue françaises » ; « français langue étrangère et français langue seconde » ; « théâtre » ou « cinéma ») soient également accessibles aux candidats de l'option Lettres classiques, en plus de l'option « Langues et cultures de l'Antiquité pour Lettres classiques ».

Annexe VI

Texte du projet *EUROPATRIDA*

Coordinateur : Francisco de Oliveira – Portugal – euroclassic@ci.ic.pt

1. OBJECTIFS

1.1. Renforcer l'héritage (culturel) de l'Europe, au moyen d'une réflexion collective, nationale et transnationale sur son passé;

1.2. Présenter une image de l'Europe dans son unité et dans sa diversité, telle qu'elle est perçue par un groupe de professeurs de langues anciennes venant de chacun des pays de l'Union ainsi que des pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne ;

1.3. Réfléchir à ce que l'Union Européenne a été, à ce qu'elle est et à ce qu'elle deviendra, en s'appuyant sur notre héritage culturel commun, tel qu'il apparaît dans les textes écrits en grec ancien ;

1.4. Produire une anthologie de textes écrits en grec, ou dans certains cas dans une autre langue moderne de l'Union Européenne, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, avec un chapitre consacré à chacun des pays concernés, qu'il soit membre de l'Union Européenne ou candidat à l'adhésion à l'Union; cette anthologie sera publiée en 2017 ;

2. FORMAT DE L'ANTHOLOGIE DE TEXTES

2.1. La contribution de chaque pays ne devra pas excéder 12 pages ou 30.000 signes, espacements compris (Word; Unicode pour le grec) ; elle devra parvenir au coordinateur général avant janvier 2017 ;

2.2. La sélection de documents et de textes de chaque pays devra être précédée d'une introduction de une à deux pages, en français ou en anglais, portant sur l'héritage national classique de ce pays (premiers contacts, expansion, durée jusqu'à nos jours) de telle manière que les auteurs sélectionnés (qu'ils soient de l'antiquité, du moyen âge, de la renaissance ou contemporains, ou qu'il s'agisse d'épithètes ou d'inscriptions) y soient automatiquement présentés ;

2.3. La sélection devra être composée de textes originaux, accompagnés d'un minimum de rédaction et de notes de bas de page (courtes et limitées à de simples explications); chaque extrait devra être précédé d'une brève présentation, en français ou en anglais, du passage lui-même et de sa contextualisation dans l'œuvre dont il provient; il conviendra également d'identifier l'édition utilisée ;

Les citations des auteurs grecs antiques respecteront les règles fixées par Liddell-Scott, dans *A Greek-English Lexicon*.